

PREJ DISP Toulouse

Allo, non mais allo quoi !!!

UR UFAP TOULOUSE

Le 16 juin 2025

L'UFAP UNSa Justice UR de Toulouse dénonce une dérive devenue trop fréquente dans notre Direction Interrégionale. Il est devenu quasi systématique que les agents des PREJ soient contactés en dehors de leur temps de travail, les samedis, dimanches, jours fériés, et parfois même à 21h ou 22h, pour leur annoncer des modifications de planning pour le lendemain.

Ce fonctionnement est non seulement irrespectueux, mais totalement injustifiable.

Les agents PREJ ne sont pas d'astreinte ! Ils ne sont pas tenus d'être joignables en dehors de leurs horaires de service. Et pourtant, l'administration les traite comme s'ils l'étaient, les contactant à toute heure pour des réorganisations de dernière minute.

L'UFAP UNSa Justice UR de Toulouse dit stop à ces pratiques !

Oui, nous savons que :

La surpopulation carcérale est une réalité,

Les déroutages, les stops écrou et les urgences judiciaires bousculent le quotidien,

Les plannings doivent parfois évoluer.

Mais tout cela est connu à l'avance, et l'administration a les moyens d'anticiper !

Des solutions concrètes existent et doivent être mises en œuvre :

- Mettre en place un vrai système d'astreinte, clair et indemnisé, pour faire face aux imprévus réels,
- Programmer les agents sur des prises de service en matinée le lundi, afin de limiter les changements de dernière minute et éviter les appels le dimanche soir,
- Améliorer la planification des missions d'extraction judiciaire pour coller au plus près aux contraintes.

Aujourd'hui, les agents PREJ subissent de plein fouet les conséquences de la surpopulation pénale, eux aussi :

- Les volumes horaires explosent,
- Les journées rallongent avec les doubles missions,
- Le stress et la fatigue deviennent chroniques,

Et maintenant, leur vie privée est envahie par des appels et des modifications incessantes, à la dernière minute. Ce ne sont pas des robots, ce sont des femmes et des hommes, avec une famille, une vie personnelle, des besoins de repos et de déconnexion.

L'UFAP UNSa Justice exige :

L'arrêt immédiat des appels hors temps de travail,

La mise en place d'un cadre de gestion d'urgence adapté,

Le respect des cycles de travail et de la vie privée des agents.

Le Bureau Régional UFAP UNSa UR de Toulouse